



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 58338

### Texte de la question

M Didier Mathus appelle l'attention de M le ministre du budget sur le financement de l'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi. Il semblerait que, depuis le mois de mars, les chômeurs en quête d'emploi dans les régions éloignées de leur domicile ne pourraient plus bénéficier de cette aide à la mobilité, faute de moyens. Il désirerait savoir en conséquence quel était le budget prévu pour cette aide à la mobilité par la loi de finances pour 1992 et s'il est exact que les fonds qui ont été attribués sont déjà épuisés.

### Texte de la réponse

Reponse. - La gestion financière de l'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi est assurée par l'agence nationale pour l'emploi. Le budget de l'ANPE contient une dotation « aides à la mobilité » dont les crédits sont passés de 56 millions de francs en 1991 à 60,50 millions de francs dans le budget initial de 1992. La décision modificative no 2 au budget de l'exercice 1992 a autorisé la majoration de 26,50 millions de francs de cette enveloppe. Cette décision prend en compte les 20 millions de francs attribués pour ces aides, par le Gouvernement, afin d'accroître les moyens d'intervention permettant l'allocation d'aides à la mobilité en faveur des chômeurs dans le cadre de la recherche d'emploi. Ces crédits auront donc augmenté de plus de 55 p 100 en un an et permettront de couvrir l'ensemble des besoins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathus Didier](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58338

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 1992, page 2394